

**Avenant à l'appel à projets du FPSPP
Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à des
actions de formations dans le cadre de la
Préparation opérationnelle à l'emploi collective**

**Article 3.4
Convention-cadre 2015-2017**

POE COLLECTIVE

***(À destination des Organismes Paritaires
Collecteurs Agréés)***

**Date de publication de l'avenant à l'appel à projets :
22/07/2015**

**Date limite de dépôt des candidatures :
24/08/2015**

**A l'attention du Directeur Général du FPSPP
11 rue Scribe - 75009 PARIS**



**1 courrier original
(daté, signé par la présidence paritaire) et un plan de
financement**

**+ un envoi électronique à l'adresse suivante :
projets.FPSPP@fpspp.org**

1. Objet de l'avenant

Le présent avenant à l'appel à projets a pour objet de prolonger la période d'éligibilité des engagements et d'augmenter la maquette financière définie pour cet appel à projets.

L'ensemble des autres points restent inchangés.

2. Calendrier d'éligibilité

Les actions de formation inscrites dans les opérations sélectionnées et éligibles au présent appel à projets doivent faire l'objet d'une décision d'engagement à financer la formation à compter du **1er janvier 2015 au plus tôt et au plus tard le 30 juin 2016**.

La période de réalisation des opérations programmées s'étend du **1er janvier 2015 au 31 décembre 2016**.

3. Maquette financière

La maquette financière totale définie pour cet appel à projets est de 70 583 000€ (soixante-dix millions cinq-cent-quatre-vingt-trois-mille euros) dont **34 583 000 €** seront à programmer lors du CA du 09 septembre prochain.